

4160418

COPIE

2024 004980

LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL SUD GENERALE CONSTRUCTION



19 SEP. 2024
SALON DE PROVENCE

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE VINGT-SEPT AOUT A DIX HEURES

A la requête de :

La SAS LES MANDATAIRES, Société de mandataires judiciaires près les Tribunaux de Commerce du ressort de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, domiciliée en cette qualité à (13300) SALON EN PROVENCE – 305 Boulevard Maréchal Foch et désignée ici à la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de la SARL SUD GENERALE CONSTRUCTION, dont le siège social est à SAINT-CHAMAS (13250) – 200 Chemin Départemental 15, nommée à ces fonctions suivant jugement rendu par le Tribunal de Commerce de SALON DE PROVENCE, le 18 juillet 2024,

Déférant à cette réquisition et après avoir invité le gérant de la société à se rapprocher de l'Etude de Commissaires de Justice soussignée pour qu'il puisse être procédé à l'accomplissement de la mission prescrite, toutes mesures en la matière préalablement prises,

J'ai,

**Société Civile Professionnelle Alain DONAUD, Nathalie JEAN & Valérie BERTAUD,
Commissaires de Justice Associés à la Résidence de 13300 SALON DE PROVENCE,
y domiciliée, 229 Avenue Georges Borel,**

Eté contactée par téléphone par Monsieur BINOT Javis, gérant de la SARL SUD GENERALE CONSTRUCTION, ainsi déclaré.

Après que je lui ai, en la personne de Maître BERTAUD Valérie, Commissaire de justice au sein de la SCP ci-dessus mentionnée, décliné mon nom, ma qualité et l'objet de ma mission à laquelle ce dernier m'a indiqué ne pas s'opposer, rendez-vous a été pris dans les locaux de la SARL SUD GENERALE CONSTRUCTION pour le 27 AOUT 2024 à 10h00.

A la date et à l'heure prévues, je me suis donc rendue toujours en la personne de Maître BERTAUD, à SAINT-CHAMAS (13250) – 200 Chemin Départemental 15.

Là étant, j'ai rencontré Monsieur BINOT Javis, gérant de la SARL dont s'agit ainsi déclaré.

LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL SUD GENERALE CONSTRUCTION

Il m'a indiqué que l'activité de la société consistait principalement en l'aménagement de magasins et notamment de supermarchés.

Il m'a précisé que le local commercial dans lequel nous nous trouvons était loué meublé à la société et que seulement certains biens appartenaient à la SARL SUD GENERALE CONSTRUCTION. Par ailleurs, Monsieur BINOT m'a indiqué que la partie stock (chutes de chantier) et outillage était entreposé dans le garage de ses grands-parents sis à une centaine de mètres.

Je constate d'ailleurs en visitant ce local qu'il s'agit plus d'objets stockés très vétustes que de véritables outils de travail et que je ne verrai sur place qu'un aspirateur de chantier et un cloueur ayant un rapport direct avec l'activité de la société.

Avant de commencer ma mission d'inventaire, j'ai demandé à Monsieur BINOT, ainsi déclaré, si la SARL dont s'agit possédait un véhicule et il m'a répondu par l'affirmative en m'expliquant que la SARL possédait 3 fourgons, une remorque et deux engins type minis-pelles très anciennes. Le système d'immatriculation, consulté par mes soins m'indique pourtant que la SARL n'a qu'un buggy immatriculé à son nom. Interrogé sur ce point, Monsieur BINOT m'indique qu'il n'a plus le buggy depuis plusieurs années et qu'il n'a jamais fait les cartes grises des camions après la fin des contrats de LOA mais qu'ils appartiennent bien à la société.

Puis, j'ai interrogé Monsieur BINOT, ainsi déclaré, sur les biens détenus par la SARL et qui seraient susceptibles de revendication, soit les biens appartenant à un tiers, sous contrat de location, de location avec option d'achat ou de crédit-bail et il m'a indiqué détenir :

- 1 véhicule PEUGEOT BOXER immatriculé GK-182-ZX appartenant à CREDIPAR,
- 1 véhicule PEUGEOT BOXER immatriculé GK-607-LR appartenant à CREDIPAR,
- 1 véhicule PEUGEOT 308 immatriculé GP-821-QS appartenant à CREDIPAR,
- 1 véhicule PEUGEOT 3008 immatriculé GD-055-ES appartenant à CREDIPAR,
- 2 Photocopieurs appartenant à ADJAN

Enfin, toujours en présence de Monsieur BINOT Javis, ainsi déclaré, j'ai procédé à l'inventaire et à l'estimation des biens suivants :

DESCRIPTION DES BIENS**INFORMATIQUE**

- 1 tour CORSAIR
- 1 écran LG
- 1 écran SAMSUNG incurvé
- 1 grande tour CORSAIR
- 1 tour SAMSUNG
- 1 tour LENOVO
- 1 écran LG
- 1 tour ADVANCE
- 1 écran LG

STOCK / OUTILLAGE

- 1 Démonte-pneu/ équilibreuse très vétuste
- 1 lot de 5 portes

4160418

COPIE

2024 004980

LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL SUD GENERALE CONSTRUCTION

1 cloueur HILTI
1 aspirateur de chantier
1 stock de spots
1 lot de ferrailles
1 échelle à plateforme

VEHICULES

1 remorque PORTE ENGIN YSM
CN-369-EM
1ere MEC 24-11-2012
Etat vétuste

1 fourgon IVECO
FL-405-BB
1ere MEC 23-10-2019
282 000 KM
Etat d'usage

1 fourgon Caisse IVECO
FL-839-BB
1ere MEC 23-10-2019
60 079 KM
Etat d'usage

1 fourgon benne IVECO
FG-874-XR
1ere MEC 04-09-2019
Environ 120000 KM
Pare-brise cassé/ batterie HS

1 très vieille mini-pelle
1 petit engin type mini bobcat très ancien

TOTAL ESTIMATIONS

Aucun autre élément utile et permis dans le cadre de ma désignation n'ayant pu être obtenu, j'ai clôturé mes opérations, en dressant du tout le présent procès-verbal d'inventaire pour servir et valoir ce que de droit après avoir intégré les ONZE clichés photographiques pris par mes soins.



4160418

2024 004980

LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL SUD GENERALE CONSTRUCTION

COPIE



4160418

2024 004980

LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL SUD GENERALE CONSTRUCTION

COPIE



4160418

2024 004980

LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL SUD GENERALE CONSTRUCTION

COPIE



4160418

COPIE

2024 004980

LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL SUD GENERALE CONSTRUCTION



Le présent acte comporte SEPT pages sans renvoi ni mot nul outre DEUX annexes (le détail du cout du procès-verbal et le S.I.V.).

Art. A444-2 du Code de Commerce (voir détail du cout de l'acte)	
Emolument 1 (de 0 à 1725 euros)	56.10 €
Emolument 2 (de 1726 à 4600 euros)	0.00 €
Emolument 3 (de 4601 à 34500 euros)	200.02 €
Art. A444-5 du Code de Commerce	
Vacations	69.00 €
Coût SIV (listes véhicules appartenant à la société)	17.02 €
TOTAL HT	342.14 €
TVA 20.00 %	68.43 €
Déplacements :	
(16 km x 2) x 0.636	20.35 €
TOTAL TTC	430.92 €

Maître Valérie BERTAUD

